

Glossaire

Comprendre les mots utilisés chez le notaire

Les actes notariés utilisent parfois des mots techniques. Ce glossaire a pour but de les expliquer simplement, afin de permettre à chacun de mieux comprendre les documents qu'il signe ou reçoit.

A

Acte authentique

Document rédigé et reçu par un notaire ou un autre officier public compétent. Il a une force particulière : il fait foi jusqu'à preuve contraire et peut, dans certains cas, être exécuté comme un jugement. L'acte de vente d'un immeuble est un exemple d'acte authentique.

Acte de base

Document essentiel en copropriété. Il décrit l'immeuble, les parties privatives, les parties communes et la quote-part de chaque lot dans les parties communes.

Acte de notoriété

Acte établi par le notaire, notamment après un décès, pour constater qui sont les héritiers d'une personne décédée.

Acte de vente

Acte authentique par lequel la propriété d'un bien immobilier est définitivement transférée du vendeur à l'acquéreur. Il est signé devant notaire.

Actif successoral

Ensemble des biens appartenant à une personne décédée : immeubles, comptes bancaires, meubles, véhicules, titres, créances, etc.

Actif net

Ce qu'il reste dans une succession après avoir déduit les dettes du défunt et certaines charges admises.

Acquéreur

Personne qui achète un bien.

Administrateur de biens

Personne désignée pour gérer les biens d'une personne protégée, par exemple lorsque celle-ci n'est plus capable de gérer seule son patrimoine.

Aliénation

Fait de transférer un droit ou un bien à quelqu'un d'autre. Une vente, une donation ou un échange sont des formes d'aliénation.

Apport en communauté

Opération par laquelle un époux fait entrer un bien personnel dans le patrimoine commun du couple.

Arrhes

Somme versée lors de la conclusion d'un accord. Selon la rédaction du contrat, elle peut permettre à une partie de se retirer en abandonnant la somme versée. À ne pas confondre avec l'acompte.

Attestation de propriété

Document confirmant qu'une personne est propriétaire d'un bien. Dans certains cas, elle peut être établie à la suite d'un décès.

Attestation d'hérédité

Document permettant d'identifier les héritiers. Elle peut être délivrée par un notaire ou, dans certains cas simples, par l'administration.

Authentification

Fait de donner à un acte une valeur officielle par l'intervention du notaire.

B

Bail

Contrat par lequel une personne, le bailleur, met un bien à disposition d'une autre personne, le preneur ou locataire, moyennant le paiement d'un loyer.

Bail de résidence principale

Bail relatif au logement dans lequel le locataire établit sa résidence principale.

Bailleur

Personne qui donne un bien en location.

Bénéficiaire

Personne qui reçoit un avantage, un droit, une somme ou un bien.

Bien immeuble

Bien qui ne peut pas être déplacé : maison, appartement, terrain, garage, immeuble de rapport.

Bien meuble

Bien qui peut être déplacé : argent, mobilier, voiture, bijoux, œuvres d'art, titres, actions.

Bien propre

Dans un régime matrimonial, bien appartenant personnellement à un époux, et non au patrimoine commun.

Bien commun

Bien appartenant au patrimoine commun des époux mariés sous un régime de communauté.

Bon pour mandat

Mention par laquelle une personne confirme donner pouvoir à une autre pour agir en son nom.

C

Cadastre

Administration qui identifie les biens immobiliers et leur attribue des références cadastrales. Ces références permettent d'identifier officiellement un bien.

Capacité juridique

Aptitude d'une personne à poser des actes juridiques valables : vendre, acheter, donner, emprunter, accepter une succession, etc.

Caution

Personne qui s'engage à payer la dette d'une autre si celle-ci ne paie pas.

Certificat PEB

Document qui indique la performance énergétique d'un bâtiment. Il permet à l'acquéreur ou au locataire de connaître la consommation énergétique théorique du bien.

Cession

Transmission d'un droit, d'une créance, d'un contrat ou d'un bien à une autre personne.

Cessionnaire

Personne qui reçoit le droit ou le bien cédé.

Cédant

Personne qui transmet un droit ou un bien à une autre personne.

Charge

Obligation ou contrainte attachée à un bien ou à une opération. Exemple : une servitude, une hypothèque, une condition imposée dans une donation.

Clause

Disposition particulière insérée dans un contrat ou un acte. Chaque clause règle un point précis : prix, délai, condition, garantie, sanction, etc.

Clause pénale

Clause qui prévoit une indemnité forfaitaire si une partie ne respecte pas ses obligations.

Codicille

Document qui modifie ou complète un testament existant.

Cohabitant légal

Personne ayant fait une déclaration de cohabitation légale avec une autre personne auprès de la commune.

Coindivisaire

Personne qui possède un bien avec d'autres personnes en indivision.

Command

Personne que l'acquéreur peut désigner après une vente, lorsque la vente a été faite avec faculté de command. Cela permet, si les conditions sont respectées, que le bien soit finalement acquis par cette personne.

Communauté

Patrimoine commun des époux mariés sous un régime matrimonial de communauté.

Comparant

Personne qui se présente devant le notaire pour signer un acte.

Compromis de vente

Contrat par lequel le vendeur et l'acquéreur s'accordent sur la vente d'un bien et sur ses conditions essentielles. En pratique, le compromis engage déjà les parties, même si l'acte authentique n'est signé que plus tard.

Condition résolutoire

Événement prévu dans le contrat qui, s'il se produit, met fin au contrat.

Condition suspensive

Événement futur et incertain dont dépend l'existence définitive du contrat. Exemple : obtention d'un crédit hypothécaire par l'acquéreur.

Conjoint survivant

Époux ou épouse encore en vie après le décès de son conjoint.

Consignation

Dépôt d'une somme entre les mains d'un notaire, d'un avocat, d'une banque ou d'une autre personne de confiance, dans l'attente de la réalisation d'une condition ou d'un accord.

Contrat de mariage

Acte notarié par lequel les futurs époux ou les époux organisent leur régime matrimonial.

Copropriété

Situation dans laquelle plusieurs personnes ont des droits sur un même immeuble. Le mot est aussi utilisé pour désigner les immeubles à appartements soumis à un acte de base et à un règlement de copropriété.

Créance

Droit d'exiger quelque chose d'une autre personne, généralement le paiement d'une somme d'argent.

Créancier

Personne à qui une dette est due.

D

Débiteur

Personne qui doit quelque chose à quelqu'un, généralement une somme d'argent.

Déclaration de succession

Document fiscal à déposer après un décès. Il reprend les héritiers, les biens, les dettes et les informations nécessaires au calcul des droits de succession.

Défunt

Personne décédée.

Délai de passation de l'acte

Délai entre le compromis et l'acte authentique. En matière de vente immobilière, il est souvent lié au délai fiscal d'enregistrement.

Délivrance

Mise à disposition du bien vendu à l'acquéreur. Pour un immeuble, cela correspond souvent à la remise des clés.

Démembrement de propriété

Séparation du droit de propriété entre plusieurs personnes : l'une a l'usufruit, l'autre la nue-propriété.

Dépôt de garantie

Somme versée pour garantir l'exécution d'une obligation. Dans une vente immobilière, elle peut servir à garantir l'engagement de l'acquéreur.

Désignation cadastrale

Description administrative du bien : commune, division, section, numéro de parcelle, contenance cadastrale.

Dette

Somme ou obligation due par une personne à une autre.

De cujus

Expression juridique désignant la personne décédée dont on règle la succession.

Donation

Contrat par lequel une personne donne un bien à une autre, sans contrepartie équivalente.

Donation avec réserve d'usufruit

Donation dans laquelle le donateur donne la nue-propriété mais conserve l'usufruit. Il peut ainsi continuer à utiliser le bien ou à en percevoir les revenus jusqu'à son décès. (notaris.be)

Donation entre époux

Donation faite par un époux à son conjoint, souvent pour améliorer la protection du conjoint survivant.

Donataire

Personne qui reçoit une donation.

Donateur

Personne qui donne.

Droit d'accroissement

Mécanisme par lequel la part d'une personne revient automatiquement à une autre en cas de décès, selon les conditions prévues dans l'acte.

Droit d'enregistrement

Taxe due lors de l'enregistrement de certains actes, notamment lors d'une vente immobilière ou d'une donation.

Droit de préemption

Droit accordé à une personne ou à une autorité d'acheter un bien en priorité si le propriétaire décide de le vendre.

Droit de préférence

Droit d'être préféré à d'autres candidats acquéreurs si le propriétaire décide de vendre.

Droits de succession

Impôts dus à l'occasion d'un décès. En Wallonie, ils sont calculés par héritier, en fonction de ce que chacun reçoit et de son lien avec le défunt. (notaris.be)

E

Émoluments

Rémunération du notaire fixée par la loi pour certains actes.

Enregistrement

Formalité fiscale qui donne date certaine à un acte et permet la perception des droits éventuellement dus.

Époux commun en biens

Époux marié sous un régime dans lequel certains biens ou revenus appartiennent à la communauté.

État hypothécaire

Document ou information permettant de vérifier si un immeuble est grevé d'une hypothèque, d'une saisie ou d'une autre inscription.

Exécuteur testamentaire

Personne désignée dans un testament pour veiller à l'exécution des volontés du défunt.

Exigibilité

Moment à partir duquel une dette doit être payée.

F

Faculté de substitution

Possibilité donnée à une personne de se faire remplacer par une autre dans une opération juridique, selon les conditions prévues.

Faire offre

Proposer d'acheter un bien à certaines conditions. Une offre peut engager son auteur si elle est suffisamment précise et acceptée par le vendeur.

Frais d'acte

Expression courante qui regroupe les droits d'enregistrement, les frais administratifs, les frais de recherche, les frais hypothécaires, les honoraires et la TVA éventuelle.

Frais de mainlevée

Frais liés à la radiation d'une hypothèque existante.

Fruits

Revenus produits par un bien. Exemple : les loyers d'un immeuble ou les intérêts d'un compte.

G

Garantie

Engagement destiné à protéger une partie contre un risque : garantie hypothécaire, garantie locative, garantie contre les vices cachés, etc.

Garantie hypothécaire

Sûreté donnée à une banque ou à un créancier sur un immeuble pour garantir le remboursement d'une dette.

Garantie locative

Somme ou garantie constituée par le locataire pour couvrir d'éventuels manquements à ses obligations.

Greffe

Service administratif d'un tribunal.

H

Héritier

Personne appelée à recueillir tout ou partie de la succession d'une personne décédée.

Héritier réservataire

Héritier à qui la loi garantit une part minimale dans la succession. Le conjoint survivant bénéficie également d'une protection particulière. ([notaris.be](https://www.notaris.be))

Hypothèque

Droit accordé à un créancier, souvent une banque, sur un immeuble pour garantir le paiement d'une dette. Si la dette n'est pas remboursée, le créancier peut faire vendre le bien selon les procédures prévues par la loi. ([notaris.be](https://www.notaris.be))

I

Immeuble par nature

Bien fixe par nature : terrain, maison, appartement, bâtiment.

Immeuble par destination

Bien meuble considéré juridiquement comme attaché à un immeuble en raison de son usage ou de son affectation.

Indemnité d'occupation

Somme due par une personne qui occupe un bien sans en être seule propriétaire ou sans disposer d'un droit gratuit d'occupation.

Indivision

Situation dans laquelle plusieurs personnes possèdent ensemble un même bien, sans que leur part soit matériellement divisée. L'indivision peut résulter d'un achat commun, d'une succession ou d'un divorce. ([notaris.be](https://www.notaris.be))

Inscription hypothécaire

Formalité par laquelle une hypothèque est inscrite officiellement dans les registres compétents.

Inventaire

Liste détaillée des biens, dettes, documents ou objets dépendant d'un patrimoine ou d'une succession.

J

Jouissance

Droit d'utiliser un bien ou d'en percevoir les revenus.

Jour franc

Jour entier qui ne comprend ni le jour de départ du délai ni le jour d'arrivée.

Jugement déclaratif

Décision de justice qui constate une situation juridique existante.

Juge de paix

Magistrat compétent notamment en matière de protection des personnes vulnérables, de baux et de certaines autorisations concernant les personnes protégées.

L

Legs

Disposition contenue dans un testament par laquelle une personne transmet un bien ou une partie de son patrimoine à une autre personne après son décès.

Legs particulier

Legs portant sur un bien déterminé : une maison, une somme d'argent, un bijou, un tableau.

Legs universel

Legs par lequel une personne reçoit toute la succession, sous réserve des droits des héritiers réservataires.

Legs à titre universel

Legs portant sur une quote-part de la succession, par exemple la moitié ou un tiers.

Légataire

Personne qui reçoit un bien ou un droit par testament.

Liquidation

Opération consistant à déterminer les droits de chacun dans un patrimoine à partager : succession, divorce, indivision, société.

Liquidation-partage

Procédure visant à liquider un patrimoine commun ou indivis, puis à le partager entre les personnes concernées.

M

Mainlevée

Acte ou formalité par laquelle un créancier accepte la radiation d'une hypothèque ou d'une saisie.

Mandant

Personne qui donne pouvoir à une autre d'agir en son nom.

Mandataire

Personne qui reçoit le pouvoir d'agir au nom d'une autre.

Mandat

Pouvoir donné à une personne pour accomplir un acte au nom d'une autre.

Mandat hypothécaire

Pouvoir donné à une banque de prendre ultérieurement une hypothèque si certaines conditions sont réunies. Il ne s'agit pas encore d'une hypothèque inscrite, mais d'une garantie potentielle.

Masse successorale

Ensemble des biens, droits et dettes composant une succession.

Mention marginale

Indication ajoutée en marge d'un acte ou d'un registre pour signaler une modification ou une information importante.

Minute

Original d'un acte notarié conservé par le notaire.

Mitoyenneté

Situation d'un mur, d'une clôture ou d'un élément séparatif appartenant à deux propriétaires voisins.

N

Nue-propriété

Droit de propriété privé de l'usage immédiat du bien, parce qu'une autre personne dispose de l'usufruit. Le nu-propriétaire possède le bien, mais ne peut généralement pas l'utiliser ni en percevoir les revenus tant que l'usufruit existe.

Nu-propriétaire

Personne qui détient la nue-propriété d'un bien.

O

Obligation

Lien juridique par lequel une personne est tenue de faire, de ne pas faire ou de donner quelque chose.

Occupation précaire

Occupation d'un bien accordée à titre temporaire, sans créer un droit durable.

Opposabilité

Possibilité de faire valoir un acte ou un droit à l'égard des tiers. Par exemple, l'acte de vente notarié publié rend la vente opposable aux tiers.

Option d'achat

Droit donné à une personne d'acheter un bien dans un certain délai et à certaines conditions.

Option de vente

Droit donné à une personne d'exiger qu'une autre achète un bien dans un certain délai et à certaines conditions.

P

Pacte successoral

Accord encadré par la loi permettant, dans certaines limites, d'organiser ou de constater certains équilibres successoraux entre membres d'une famille.

Partage

Opération par laquelle des biens indivis sont répartis entre plusieurs personnes, de sorte que chacun reçoit une part déterminée.

Passif successoral

Ensemble des dettes et charges d'une succession.

Patrimoine

Ensemble des biens, droits et dettes d'une personne.

Pleine propriété

Droit complet sur un bien. La pleine propriété réunit l'usufruit et la nue-propriété.

Précompte immobilier

Impôt annuel lié à la propriété d'un immeuble.

Preneur

Locataire dans un contrat de bail.

Prescription

Mécanisme juridique par lequel l'écoulement du temps produit un effet : acquisition d'un droit, extinction d'une action, impossibilité de réclamer après un certain délai.

Privilège

Droit accordé par la loi à certains créanciers d'être payés par priorité.

Procuration

Document par lequel une personne donne pouvoir à une autre de signer ou d'agir en son nom.

Promesse d'achat

Engagement par lequel une personne promet d'acheter un bien à certaines conditions.

Promesse de vente

Engagement par lequel une personne promet de vendre un bien à certaines conditions.

Publicité hypothécaire

Formalité destinée à rendre certains actes immobiliers visibles et opposables aux tiers.

Q

Quittance

Reconnaissance écrite qu'une somme a bien été payée.

Quitte et libre de toutes charges

Expression utilisée notamment dans les actes de vente. Elle signifie que le bien doit être transmis sans dette, hypothèque ou charge financière qui resterait à supporter par l'acquéreur, sauf exceptions prévues dans l'acte. (notaris.be)

Quote-part

Part d'une personne dans un bien, une copropriété, une indivision, une succession ou des charges.

Quotité disponible

Part de son patrimoine dont une personne peut disposer librement par donation ou testament, sans porter atteinte à la réserve des héritiers réservataires.

R

Rapport à succession

Mécanisme par lequel certaines donations reçues par un héritier sont prises en compte lors du partage, afin de rétablir l'égalité entre héritiers lorsque la loi ou l'acte le prévoit.

Récompense

Somme due entre patrimoines d'époux lorsqu'un patrimoine s'est enrichi au détriment d'un autre.

Reconnaissance de dette

Document par lequel une personne reconnaît devoir une somme à une autre.

Réduction

Mécanisme permettant de diminuer une donation ou un legs qui porte atteinte à la réserve des héritiers réservataires.

Régime matrimonial

Ensemble des règles qui organisent les biens et les dettes des époux pendant le mariage et à sa dissolution.

Régime légal

Régime matrimonial applicable aux époux qui n'ont pas choisi un autre régime par contrat de mariage.

Règlement de copropriété

Document qui organise le fonctionnement d'une copropriété : droits et obligations des copropriétaires, charges, règles d'utilisation, assemblées générales.

Règlement d'ordre intérieur

Document pratique qui fixe certaines règles de vie dans un immeuble en copropriété.

Renonciation à succession

Acte par lequel une personne refuse une succession. Elle est alors considérée comme n'ayant jamais été héritière.

Répertoire

Registre dans lequel le notaire mentionne les actes qu'il reçoit.

Réserve héréditaire

Part minimale de la succession que la loi protège au profit de certains héritiers.

Résolution

Anéantissement d'un contrat en raison, par exemple, de l'inexécution d'une obligation.

Revenu cadastral

Revenu théorique attribué à un immeuble par l'administration. Il sert notamment de base à certains calculs fiscaux.

S

Saisie

Procédure par laquelle un créancier fait bloquer ou vendre un bien pour obtenir paiement.

Saisine

Droit des héritiers d'être investis automatiquement des biens, droits et obligations du défunt, sous réserve des formalités et options successorales.

Servitude

Charge imposée à un bien au profit d'un autre bien ou d'une personne. Exemple : droit de passage.

Société simple

Contrat par lequel plusieurs personnes mettent quelque chose en commun en vue de partager un bénéfice ou de gérer un patrimoine.

Solde du prix

Partie du prix restant à payer après acompte ou garantie.

Soulte

Somme payée par une personne à une autre pour compenser une différence de valeur dans un partage, une liquidation ou un échange.

Sous seing privé

Acte signé directement entre les parties, sans intervention d'un notaire comme officier public.

Subrogation

Mécanisme par lequel une personne ou un bien remplace une autre personne ou un autre bien dans une situation juridique.

Succession

Transmission du patrimoine d'une personne décédée à ses héritiers ou légataires.

Sûreté

Garantie donnée à un créancier pour assurer le paiement d'une dette. Exemple : hypothèque, gage, privilège.

T

Testament

Écrit par lequel une personne indique ce qu'elle souhaite pour la transmission de ses biens après son décès. Il existe plusieurs formes de testaments, notamment le testament olographe, authentique et international. (notaris.be)

Testament authentique

Testament reçu par un notaire, selon les formes prévues par la loi.

Testament olographe

Testament entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur.

Testateur

Personne qui rédige un testament.

Titre de propriété

Document qui prouve comment une personne est devenue propriétaire d'un bien : acte d'achat, acte de donation, acte de partage, attestation successorale, etc.

Transcription

Formalité de publication d'un acte immobilier dans les registres compétents, afin de le rendre opposable aux tiers.

U

Usufruit

Droit d'utiliser un bien appartenant à quelqu'un d'autre ou d'en percevoir les revenus. Exemple : habiter une maison, la louer et percevoir les loyers. L'usufruit est souvent temporaire et s'éteint généralement au décès de l'usufruitier. (notaris.be)

Usufruitier

Personne qui bénéficie de l'usufruit.

V

Vente publique

Vente organisée selon une procédure publique, souvent via une plateforme de vente notariale ou en salle, permettant à plusieurs candidats de faire offre.

Vente de gré à gré

Vente conclue directement entre vendeur et acquéreur, avec ou sans intermédiaire.

Vice caché

Défaut grave, non apparent au moment de la vente, qui rend le bien impropre à l'usage auquel il est destiné ou qui en diminue fortement l'usage.

Viager

Vente dans laquelle le prix est payé en tout ou en partie sous forme de rente, généralement pendant la vie du vendeur ou d'une autre personne désignée.

Glossaire spécifique aux successions

Acceptation pure et simple

Choix par lequel un héritier accepte la succession avec ses biens et ses dettes. Si les dettes sont supérieures aux biens, l'héritier peut devoir les supporter.

Acceptation sous bénéfice d'inventaire

Choix prudent permettant à l'héritier de limiter sa responsabilité. Les dettes de la succession ne seront payées que dans les limites de l'actif successoral, sous réserve du respect de la procédure.

Déshérence

Situation dans laquelle une succession ne trouve pas d'héritier ou n'est réclamée par personne.

Héritier légal

Personne appelée à hériter par la loi, en l'absence de testament ou pour la partie non réglée par testament.

Ordre des héritiers

Classement prévu par la loi pour déterminer qui hérite lorsqu'il n'y a pas de testament.

Part successorale

Part revenant à un héritier dans une succession.

Recel successoral

Comportement frauduleux d'un héritier qui dissimule un bien ou une information pour obtenir plus que ce à quoi il a droit.

Succession vacante

Succession qui n'est acceptée par aucun héritier ou qui n'est réclamée par personne.

Glossaire spécifique à l'immobilier

Alignement

Limite fixée par l'autorité publique entre une propriété privée et le domaine public.

Certificat de conformité électrique

Rapport relatif à l'installation électrique. Il indique si l'installation est conforme ou non aux règles applicables.

Compteur privatif

Compteur affecté à un lot ou à une unité déterminée : électricité, gaz, eau.

Contenance

Superficie d'un terrain ou d'un bien, souvent exprimée en mètres carrés, ares ou hectares.

Dossier d'intervention ultérieure

Dossier contenant des informations utiles pour les travaux futurs dans un immeuble, notamment en matière de sécurité.

Infraction urbanistique

Situation dans laquelle un bien ou des travaux ne respectent pas les règles urbanistiques applicables.

Mitoyen

Se dit d'un mur, d'une clôture ou d'un élément séparatif appartenant à deux voisins.

Permis d'urbanisme

Autorisation administrative nécessaire pour certains travaux, constructions, transformations ou changements d'affectation.

Renseignements urbanistiques

Informations délivrées par la commune au sujet de la situation urbanistique d'un bien.

Zone d'habitat

Zone du plan de secteur principalement destinée à l'habitation, sous réserve des règles applicables.

Glossaire spécifique aux crédits et garantie

Amortissement

Remboursement progressif d'un capital emprunté.

Crédit hypothécaire

Crédit généralement destiné à financer l'achat, la construction ou la rénovation d'un immeuble, garanti par une hypothèque ou un mandat hypothécaire.

Mainlevée hypothécaire

Acte permettant de radier une hypothèque lorsque la dette garantie est remboursée ou lorsque le créancier donne son accord.

Rang hypothécaire

Ordre de priorité entre plusieurs créanciers hypothécaires inscrits sur le même bien.

Solde restant dû

Montant du capital encore à rembourser sur un crédit.

Glossaire spécifique aux donations

Clause de retour conventionnel

Clause prévoyant que le bien donné revient au donateur si le donataire décède avant lui, selon les conditions prévues.

Donation indirecte

Donation réalisée par un mécanisme qui n'a pas la forme apparente d'une donation, mais qui produit un avantage gratuit.

Donation mobilière

Donation portant sur des biens meubles : argent, titres, bijoux, mobilier, œuvres d'art.

Donation immobilière

Donation portant sur un immeuble. Elle doit en principe être réalisée par acte notarié.

Réserve d'usufruit

Mécanisme permettant au donateur de conserver l'usage ou les revenus du bien donné.

Glossaire spécifique aux sociétés

Action

Titre représentant une part du capital ou des droits dans certaines sociétés.

Administrateur

Personne chargée de gérer et de représenter une société.

Apport

Bien, somme d'argent, créance, travail ou autre élément mis à disposition d'une société par un associé ou un actionnaire.

Assemblée générale

Réunion des associés ou actionnaires appelée à prendre certaines décisions importantes.

Cession de parts

Transmission de parts sociales ou d'actions à une autre personne.

Parts sociales

Droits détenus par un associé dans certaines sociétés.

Registre UBO

Registre des bénéficiaires effectifs d'une société ou d'une autre entité juridique.

Statuts

Règles fondamentales qui organisent le fonctionnement d'une société.